

# Santé critique

## CONTRE LES COUPES GRÈVE, ACTIONS, MANIFESTATION!

### Grève nécessaire, grève légale

Nous sommes dans une lutte longue et laborieuse. Deux dates sont déjà fixées : celle du 18 novembre et celle du 25 novembre, avec la possibilité d'une grève reconductible. La grève est licite et légale. Elle est l'élément le plus important de la mobilisation avec la manifestation et l'occupation des rues.

Certes, la grève est une pratique à conquérir partout, mais au CHUV elle a une importance fondamentale. Un hôpital doit tourner. Même en cas de lutte, il faut des services minimums. Le problème est que la hiérarchie tente de profiter du service minimum pour imposer le fonctionnement ordinaire de l'hôpital et vider de tout contenu la pratique de la grève.

Donc il faut imposer à la hiérarchie un cadre de service minimum qui ne soit pas un outil anti-grève. Nous vous renvoyons au document que nous avons produit sur le droit de grève et les modalités de lutte. Vous le trouverez sur notre site ([www.sud-vd.ch](http://www.sud-vd.ch)). Nous interpellons la Direction du CHUV sur la question des services minimums et répondrons point par point à ses éventuelles prises de position.

### Trois objectifs

Le Conseil d'Etat et la Direction du CHUV, dans le cadre d'une démarche qui durerait jusqu'en 2030, veulent baisser les salaires et dégrader les conditions de travail. A cela, nous opposons trois objectifs immédiats :

1. Pas de baisse de salaire
2. Pas de dégradation des conditions de travail
3. Pas de démantèlement de l'outil de travail que constitue le CHUV par des politiques de coupes létales et de restructuration brutale.

Pour les faire aboutir, nous aurons besoin de force et de détermination. Car le CHUV n'est pas simplement dans la mire du Conseil d'Etat mais également au cœur de multiples attaques qui viennent de la majorité du Grand Conseil.

### Changer de cap

Nous devons construire un ensemble cohérent d'objectifs et de revendications qui permettent de faire changer la situation de l'hôpital public. Nous

### Calendrier de mobilisation

**18.11.2025**

Grève, actions, manifestation

**25.11.2025**

Grève, actions

**26.11.2025**

Grève si elle est reconduite  
actions, manifestation



reviendrons en détail sur tous ces éléments mais nous les indiquons d'ores et déjà :

1. Le CHUV doit être inscrit dans la Constitution vaudoise comme un bien public qui ne peut faire l'objet d'opérations de tronçonnage, de démantèlement, de restructurations visant les économies et les coupes. L'hôpital public doit être reconnu pour un bien commun et les opérations hostiles des groupes parlementaires qui le visent doivent être rendues impossibles. C'est pour ce faire que le CHUV doit être inscrit dans notre Constitution cantonale.
2. Le CHUV doit être doté de moyens garantis et stables pour son fonctionnement. Son budget et les moyens qui lui sont alloués ne peuvent dépendre de ressources à la définition obscure, ni faire l'objet de coupes et de mesures d'économies qui en compromettent le fonctionnement. Donc l'hôpital public doit avoir, comme bien commun, des ressources garanties pour remplir sa mission d'intérêt social, ses tâches correspondant aux besoins de la population de ce canton. Aucune coupe n'est admissible alors que l'Etat-employeur règne sur des ressources, des réserves, des excédents, une fortune à hauteur de plusieurs milliards.
3. Le CHUV doit être un employeur exemplaire. Il doit éviter les risques psychosociaux et les conditions de travail qui engendrent la souffrance, la pénibilité, la surcharge. L'hôpital public doit être mis en permanence sous observation pour que l'organisation du travail et les moyens correspondent à une activité qui ne mette pas en souffrance le personnel. Cela signifie des effectifs, des moyens, des disposi-

tifs de fonctionnement, une priorité accordée à un travail satisfaisant pour le personnel qui fait tourner l'hôpital. Nous demandons donc une mise sous examen permanent du CHUV, ce qui implique que les institutions qui ont de claires responsabilités sur la question des risques psychosociaux fassent leur travail. Parmi ces institutions, il y a la CSST (Commission Santé et Sécurité au Travail) et l'Inspection du travail également. La situation est suffisamment dégradée pour que ces instances agissent de suite et qu'un plan de redressement soit mis sur pied à partir de leurs recommandations. Ce qui est en question, c'est bel et bien la situation de l'outil de travail qu'est le CHUV. Il doit être garanti et conservé.

4. Le personnel du CHUV fait l'objet d'un management autoritaire ponctué de sanctions, de pressions. Les droits fondamentaux des salarié·e·s sont vidés trop souvent de leur contenu effectif. Le CHUV est un grand producteur de chartes, de documents et d'injonctions. Notre revendication est très simple. Nous demandons que l'hôpital public mette au point une charte des droits du personnel qui s'impose à toute la ramification hiérarchique au même titre que celle-ci invoque plus souvent qu'à son tour la charte de l'institution.
5. Le CHUV paie mal ses employé·e·s. Beaucoup de revendications pour améliorer la classification et les salaires ne trouvent d'autres réponse que le silence ou les propos de convenance. Nous demandons qu'une négociation générale s'ouvre sur les salaires et les classifications prenant en compte toutes les demandes qui ont été émises ou qui peuvent l'être dans la période qui vient.

## Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou utilisez le formulaire en ligne en scannant qr code ci-bas.

**Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD**

Madame      Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : .....

PRENOM : .....

Profession : .....

Lieu de travail: .....

### ADRESSE EXACTE

Rue, numéro : .....

N° postal : ..... Localité : .....

E-mail : ..... Tél. ....

LIEU ET DATE    SIGNATURE



[www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion)

(Cotisation annuelle: 150 CHF par année)